République slovaque: aide macrofinancière de la Communauté

1994/0219(CNS) - 04/10/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de décision vise à accorder un prêt à moyen terme de 130 millions d'Ecus à la République slovaque pour une durée maximale de 7 ans, afin de contribuer à la viabilité de la balance des paiements de ce pays et au renforcement de ses réserves. La Commission sera chargée de trouver les ressources nécessaires sur les marchés financiers et d'assurer la gestion de ce prêt en collaboration avec le Comité monétaire. Elle négociera avec les autorités slovaques les conditions de politique économique dont il sera assorti et vérifiera périodiquement que cette politique soit conforme avec tout accord conclu entre le Fonds Monétaire International (FMI) et la République slovaque. Ce prêt sera mis à la disposition de ce pays en 2 tranches : la première sera versée sous réserve que l'accord de confirmation FMI-Slovaquie soit approuvé par le Conseil d'administration du FMI ; la seconde au plus tôt deux trimestres après le versement de la première tranche et sous réserve que l'accord de confirmation soit mis en oeuvre de façon satisfaisante.